

**REALISATION DES TRAVAUX DE LA
SIGNALETIQUE HORIZONTALE
AU NIVEAU DU PARKING EN SOUS SOL DU
NOUVEAU TERMINAL DE L'AEROPORT DE
RABAT SALE**

**Règlement de l'appel
d'offres ouvert
N° 004-2026**

**Appel d'offres ouvert
Juillet 2026**

Date de remise des offres

Le 10 Aout 2026 à 15H00

Table des matières

ARTICLE 1 : OBJET	2
ARTICLE 2 : MAITRE D'OUVRAGE (MO)	3
ARTICLE 3 : DELAIS D'EXECUTION	3
ARTICLE 4 : PENALITES DE RETARD	3
ARTICLE 5 : RAPPORT DE FIN DES TRAVAUX	3
ARTICLE 6 : GARANTIE DE LA PRESTATION	3
ARTICLE 7 : ASSURANCES	3
ARTICLE 8 : MODE DE RÈGLEMENT ET CONDITIONS DE PAIEMENT	4
ARTICLE 9 : RÉSILIATION	5
ARTICLE 10 : VISITE DES LIEUX	5
ARTICLE 11 : COMPOSITION DU DOSSIER	5
ARTICLE 12 : CONDITIONS REQUISES POUR LES CONCURRENTS	5
ARTICLE 13 : JUSTIFICATION DES CAPACITES ET DES QUALITES DES CONCURRENTS	6
ARTICLE 14 : OFFRE FINANCIERE	7
ARTICLE 15 : LANGUE DES OFFRES	8
ARTICLE 16 : CAUTIONNEMENT DEFINITIF	8
ARTICLE 17 : RETENUE DE GARANTIE	8
ARTICLE 18 : CONTENU ET PRESENTATION DES DOSSIERS DES CONCURRENTS :	8
ARTICLE 19 : DEPOT DES PLIS DES CONCURRENTS	9
ARTICLE 20 : CRITERES D'EVALUATION DES OFFRES DES CONCURRENTS	9
ARTICLE 21 : DELAI DE VALIDITE DES OFFRES	11
ARTICLE 22 : RESULTAT DEFINITIF D'ADMISSION	11
ANNEXE 1 - MODELE D'ACTE D'ENGAGEMENT	12
ANNEXE 2 - MODELE DE DECLARATION SUR L'HONNEUR	13
ANNEXE 3 - MODELE ATTESTATION DE VISITE DES LIEUX	14
ANNEXE 4 – BORDEREAU DES PRIX -	15

ARTICLE 1 : OBJET

La Compagnie Générale des Parkings lance un appel d'offres ouvert conformément aux dispositions de son règlement des achats et du présent règlement de l'appel d'offres qui est relatif aux modalités de choix d'un prestataire pour la réalisation des travaux de la signalétique horizontale de parking en sous-sol du nouveau terminal de l'aéroport de Rabat salé.

ARTICLE 2 : MAITRE D'OUVRAGE (MO)

Le Maître d'ouvrage est la Compagnie Générale des Parkings.

ARTICLE 3 : DELAIS D'EXECUTION

Le prestataire devra réaliser l'ensemble des travaux désignés en objet dans un délai de **20 JOURS** à partir de la date d'envoi du mail de notification de commencement de la prestation.

ARTICLE 4 : PENALITES DE RETARD

Il sera appliqué au prestataire une pénalité fixée à un millième (**1/1000**) du **montant initial du marché toutes taxes comprises par jour de retard**.

Cette pénalité sera appliquée de plein droit et sans mise en demeure sur toutes les sommes dues à l'entreprise dans les cas cité ci-dessous :

- Non atteinte des résultats.
- Non-respect des délais d'exécution.

Ou toute autre non-conformité dans la réalisation des travaux.

L'application de ces pénalités ne libère en rien L'entreprise de l'ensemble des autres obligations et responsabilités qu'il aura souscrites au titre du présent appel d'offres.

Toutefois, le montant cumulé de ces pénalités est plafonné à dix pour cent (10%) du montant initial du marché.

Lorsque le plafond des pénalités est atteint, CG PARK est en droit d'annuler la commande, après mise en demeure préalable, sans aucune indemnité à verser au prestataire.

ARTICLE 5 : RAPPORT DE FIN DES TRAVAUX

À l'achèvement des travaux, le prestataire est tenu de fournir au maître d'ouvrage un rapport détaillé, accompagné de photos, illustrant ses interventions. Ce rapport doit être organisé par numéro de prix et montrer la situation avant, pendant et après la prestation.

ARTICLE 6 : GARANTIE DE LA PRESTATION

Le prestataire fournira à la fin de la prestation une attestation de garantie de **4 ans minimum** à compter de la date de réception provisoire des travaux. Par laquelle il s'engage sur l'honneur de remédier à toute anomalies relevant de son intervention dans un délai de quinze (15) jours.

ARTICLE 7 : ASSURANCES

Le Prestataire retenu devra souscrire les assurances couvrant les risques inhérents à l'exécution du présent cahier des charges.

Le Prestataire souscrira les assurances couvrant les accidents de travail et maladies professionnelles qui pourraient survenir pendant l'exécution de la prestation à son personnel, et ce pour une somme illimitée en ce qui concerne les accidents corporels.

Le Prestataire souscrira les assurances couvrant la responsabilité civile, afin que tout dégât causé soit réparé et/ou remplacé à sa charge, et ce pour une somme illimitée.

Les contrats d'assurance seront communiqués à CG PARK avant la date d'effet du contrat.

ARTICLE 8 : MODE DE RÈGLEMENT ET CONDITIONS DE PAIEMENT

Le maître d'ouvrage se libérera des sommes dues en exécution de la prestation du présent appel d'offres, par virement, au compte bancaire du Prestataire.

2/- LOT 2 : TRACAGE AU SOL :

Phase 1	Préparation des surfaces Ponçage des surfaces Nettoyage et dégraissage	(10 % du montant total)
Phase 2	Application du primaire d'accrochage Application du primaire de peinture	(20 % du montant total)
Dès la finalisation de ces deux phases, le prestataire peut prétendre à un paiement partiel de 30 %		
Le reliquat à la réception provisoire des travaux sans réserve		

Les paiements interviendront au plus tard soixante (60) jours à partir de la date de la réception des factures numérotées, signées, cachetées datées, arrêtées en toutes lettres.

Les factures émises par le Prestataire doivent répondre aux exigences suivantes :

Les factures ou les avoirs et les copies en nombre suffisant (trois copies minimums) doivent être établis sur papier entête du Prestataire. Les photocopies ne sont pas acceptées. Les surcharges, ratures et corrections ne sont pas permises.

Les mentions obligatoires devant figurer sur les factures, avoirs et copies correspondantes sont :

Le numéro d'identification fiscale du Prestataire ;

- L'identifiant Commun de l'entreprise du Prestataire ;
- L'identifiant Commun de l'entreprise du maître d'ouvrage ;
- Le numéro de la facture ou de l'avoir ;
- La date complète jour, mois et année
- L'objet de la facture ;
- La référence du contrat correspondant ;
- Le nom et l'adresse du Bénéficiaire ;
- Le montant hors T.V.A ;
- L'arrêté en toutes lettres du montant Net à payer ; Le cachet et la signature du Prestataire.

Elles doivent porter la référence de la convention et/ou des bons de commande et doivent être accompagnées des Procès-Verbaux de réception co-signés par le Bénéficiaire et le Prestataire

acceptant les Prestations mentionnées sur lesdits Procès-Verbaux. Elles sont adressées par courrier ou déposées contre accusé de réception au bureau d'ordre du Bénéficiaire.

En cas de contestation par le Bénéficiaire des montants facturés avec motif valable, le Prestataire devra en être avisée par le Bénéficiaire.

Les montants à facturer dépendront des quantités commandées et réalisées et réceptionnées conformément aux attachements établis contradictoirement entre le prestataire et le bénéficiaire validant les quantités réellement réalisées par le prestataire et validées par le bénéficiaire.

ARTICLE 9 : RÉSILIATION

Le Maître d'Ouvrage peut résilier le présent marché :

- En cas de manquement grave du Titulaire à ses obligations contractuelles, après mise en demeure restée sans effet pendant un délai de quinze (15) jours ;
- Pour motif d'intérêt général ;
- En cas de force majeure rendant impossible la poursuite des prestations.

La résiliation est notifiée par écrit. Le Titulaire a droit au paiement des prestations exécutées et conformes à la date d'effet de la résiliation, sans préjudice de l'application des pénalités.

ARTICLE 10 : VISITE DES LIEUX

Les soumissionnaires sont réputés avoir pris connaissance des lieux d'exécution des prestations, ainsi que de toutes les contraintes techniques et conditions d'accès pouvant influencer l'exécution des travaux.

Une visite des lieux est organisée selon les modalités précisées dans l'avis d'appel d'offres le **29 juillet 2026 à 10H00**, contact M. ACHRAF HERMACH : **06 79 822 421**.

À défaut, les soumissionnaires ne pourront invoquer ultérieurement une méconnaissance des conditions existantes pour justifier une modification des prix ou un retard d'exécution.

Les soumissionnaires ayant effectué la visite pourront joindre à leur offre une attestation de visite des lieux conforme au modèle figurant en **Annexe 3**.

ARTICLE 11 : COMPOSITION DU DOSSIER

Le dossier de consultation comprend :

- Le présent règlement de l'appel d'offres et ses annexes ;
- Le cahier des prescriptions techniques (CPT) ;
- Le bordereau des prix-Détail Estimatif ;

ARTICLE 12 : CONDITIONS REQUISES POUR LES CONCURRENTS

1. POUR LES SOCIÉTÉS DE DROIT MAROCAIN :

Ne peuvent participer à la présente consultation que les personnes morales qui :

- Justifient des capacités juridiques, techniques et financières requises ;
- Sont en situation fiscale régulière
- Sont affiliées à la Caisse Nationale de Sécurité Sociale ou tout organisme de prévoyance sociale,

Ne sont pas admises à participer à la présente consultation les personnes morales qui sont :

- En liquidation judiciaire ;
- En redressement judiciaire, sauf autorisation spéciale délivrée par l'autorité judiciaire compétente ;
- En litige avec le groupe CDG.

2. **POUR LES SOCIÉTÉS ÉTRANGÈRES**, non installées au Maroc, elles sont tenues de fournir l'équivalent des attestations délivrées par les administrations ou les organismes compétents de leurs pays d'origine qui sont demandées aux sociétés de droit marocain.

ARTICLE 13 : JUSTIFICATION DES CAPACITÉS ET DES QUALITÉS DES CONCURRENTS

Tout soumissionnaire est tenu de présenter un dossier administratif, un dossier technique et un dossier additif constitués comme suit :

A/Le dossier administratif comprend : (en format papier et numérique) à présenter dans l'ordre suivant :

- 1 La déclaration sur l'honneur, établie selon le modèle joint en annexe 2.
- 2 Caution provisoire d'un montant de **9 200.00DH**
- 3 La ou les pièces (original ou copie certifiée conforme à l'original) justifiant les pouvoirs conférés à la personne agissant au nom du concurrent. Ces pièces varient selon la forme juridique du concurrent :
 - S'il s'agit d'une personne physique agissant pour son propre compte, aucune pièce n'est exigée ;
 - S'il s'agit d'un représentant, celui-ci doit présenter selon le cas :
 - Une copie conforme de la procuration légalisée lorsqu'il agit au nom d'une personne physique ;
 - Un extrait des statuts de la société et/ou le procès-verbal de l'organe compétent pour donner pouvoir selon la forme juridique de la société, lorsqu'il agit au nom d'une personne morale ;
 - L'acte par lequel la personne habilitée délègue son pouvoir à une tierce personne, le cas échéant.
- 4 **Le modèle « 7 » du registre de commerce** délivré depuis moins de six (6) mois par le Secrétaire Greffier du Tribunal de Commerce avec mention des inscriptions portées au registre analytique correspondant ;
- 5 **L'attestation** (originale ou copie certifiée conforme à l'original) **du percepteur** délivré depuis moins d'un an certifiant que le concurrent est en **situation fiscale régulière** ou, à défaut de paiement, qu'il a constitué les garanties jugées suffisantes par le comptable chargé du recouvrement. Cette attestation doit mentionner l'activité au titre de laquelle le concurrent est imposé ;

- 6 **L'attestation** (originale ou copie certifiée conforme à l'original) de la **CNSS** délivrée depuis moins d'un an certifiant que le concurrent est en **situation régulière** envers cet organisme ;

En cas de groupement, tous les documents doivent être produit par les sociétés constituant le groupement en produisant une copie légalisée de la convention de groupement. Cette convention doit être accompagnée d'une note indiquant notamment l'objet de la convention, la nature du groupement, le mandataire, la durée de la convention, la répartition des prestations, le cas échéant. Le groupement doit être conjoint et solidaire.

Les concurrents non installés au Maroc sont tenus de fournir l'équivalent des attestations délivrées par les administrations ou les organismes compétents de leurs pays d'origine.

B/ Le dossier technique comprend : (en format papier et numérique) à présenter dans l'ordre suivant :

- 1 Références techniques, partenariats, certifications métiers ;
Les attestations de référence ou leurs copies certifiées conformes à l'originale délivrées par les dirigeants attestant la prise en charge des prestations d'importance et de complexité similaires réalisées pendant les cinq dernières années. Chaque attestation doit préciser notamment la nature des prestations, leur montant et l'année de réalisation ainsi que le nom et la qualité du signataire et son appréciation ;
- 2 Présentation de la société, incluant les moyens humains, techniques et matériels qui seront affectés à la réalisation des travaux objet de l'appel d'offres (Equipe, nombre, responsable et intervenants, Organigramme proposé, Qualification du personnel, Système de Management QSE, Veille technologique et réglementaire) ;
- 3 Fiches techniques de la peinture époxy à mettre en langue française ;
- 4 Mémoire technique détaillé incluant :
CV du responsable de suivi la prestation objet du présent appel d'offres dans le site.
Méthodologie et mode opératoire relatif à l'exécution de la mission du présent Appel d'offres.
- 5 Planning détaillé d'exécution des travaux. Les délais proposés ne doivent pas dépasser les délais et les jalons imposés par le planning enveloppe (le délai d'exécution des travaux de la présente prestation, de la désignation du prestataire jusqu'à la réception provisoire est de 1 mois à partir de la date de réception de l'ordre de service).
- 6 Liste des moyens techniques, équipements et outillages avec un engagement écrit de l'entreprise de déployer ces moyens au complet une fois le marché est officiellement adjudgé.

C/Le dossier additif comprend :

- 1 Le cahier des prescriptions techniques "C.P. T", daté, paraphé sur toutes les pages, signé à la dernière page avec la mention manuscrite "lu et accepté »
- 2 Le présent règlement de l'appel d'offres paraphé sur toutes les pages et signé à la dernière page avec la mention manuscrite "lu et accepté » ;

ARTICLE 14 : OFFRE FINANCIERE

Chaque concurrent doit présenter :

- 1 L'acte d'engagement arrêtant le montant total des prestations en dirhams marocains (annexe1)
- 2 Le Bordereaux des prix détail estimatif (annexe 4)

Le montant de l'acte d'engagement ainsi que celui du bordereau des prix détail estimatif doivent être indiqués en chiffres et en lettres.

En cas de groupement, l'acte d'engagement doit être signé conjointement par tous les membres du groupement concerné.

N.B. :

- 1 L'offre financière doit être obligatoirement libellée en Dirham Marocain toutes taxes comprises.
- 2 Les prix doivent inclure le transport et toute charge de livraison jusqu'au site concerné.

ARTICLE 15 : LANGUE DES OFFRES

L'offre préparée par le concurrent ainsi que toute correspondance et tous documents concernant l'offre, échangés entre lui et le Maître d'Ouvrage, doivent être en langue française.

ARTICLE 16 : CAUTIONNEMENT DEFINITIF

L'attributaire du marché est tenu de constituer un cautionnement définitif égal à **3 % du montant du marché**.

Ce cautionnement doit être constitué dans un délai de **30 jours** à compter de la date de notification de l'approbation du marché.

Il peut être constitué sous l'une des formes suivantes :

À défaut de constitution du cautionnement définitif dans le délai prescrit, l'administration peut résilier le marché aux torts de l'attributaire.

Le cautionnement définitif est restitué ou libéré après la réception définitive des prestations et l'accomplissement de toutes les obligations contractuelles du titulaire.

ARTICLE 17 : RETENUE DE GARANTIE

Une retenue de garantie de **dix pour cent (10 %) du montant de chaque décompte provisoire** sera prélevée sur les sommes dues au titulaire du marché.

Le montant total de la retenue de garantie ne peut dépasser **sept pour cent (7 %) du montant initial du marché** augmenté, le cas échéant, du montant des avenants.

La retenue de garantie a pour objet de garantir la bonne exécution des prestations et la réparation des malfaçons éventuelles constatées lors de la réception des prestations.

Le titulaire peut être dispensé de la retenue de garantie s'il fournit une caution personnelle et solidaire ou une garantie bancaire d'un montant équivalent.

La retenue de garantie ou la caution qui la remplace est restituée après la réception définitive des prestations, conformément aux dispositions réglementaires en vigueur.

ARTICLE 18 : CONTENU ET PRESENTATION DES DOSSIERS DES CONCURRENTS :

Le dossier présenté par chaque concurrent est mis dans un pli cacheté portant :
Le nom et l'adresse du concurrent ;

L'objet du marché : « Réalisation des travaux de la signalétique horizontale de parking en sous-sol du nouveau terminal de l'aéroport de Rabat salé »,

• L'avertissement que " le pli ne doit être ouvert que par le président de la commission d'ouverture des plis ".

Ce pli contient trois enveloppes :

• **La première enveloppe** : contient le dossier administratif et additif. Cette enveloppe doit être cachetée et porter de façon apparente la mention « dossier administratif et additif » ;

• **La deuxième enveloppe** : contient le dossier technique du soumissionnaire. Cette enveloppe doit être cachetée et porter de façon apparente la mention « Dossier technique » ;

• **La troisième enveloppe** : contient l'offre financière du soumissionnaire. Elle doit être cachetée et porter de façon apparente la mention « offre financière » ;

ARTICLE 19 : DEPOT DES PLIS DES CONCURRENTS

L'envoi ou le dépôt des plis fermés reste au choix des concurrents :

- Dépôt contre récépissé, au bureau d'ordre du Maître d'ouvrage.
- Envoi par courrier recommandé avec accusé de réception au bureau précité.

Les plis déposés ou reçus postérieurement au jour et à l'heure fixés ne sont pas admis.

A leur réception, les plis sont enregistrés par le Maître d'Ouvrage dans leur ordre d'arrivée. Le numéro d'enregistrement ainsi que la date et l'heure d'arrivée sont portées sur le pli remis.

Les plis resteront cachetés et seront tenus en lieu sûr jusqu'à leur ouverture par la commission.

ARTICLE 20 : CRITERES D'EVALUATION DES OFFRES DES CONCURRENTS

Le dépouillement se fera en deux phases :

Première phase : Examen des dossiers administratifs et additifs selon le règlement de l'appel d'offres

Cette analyse tend à s'assurer de la conformité des offres par rapport aux stipulations du CPS et du présent règlement de l'appel d'offres. Elle concerne notamment le dossier administratif, et le dossier additif et tout autre document additif qui seront examinés avec soin.

Elle se solde par l'une des deux conclusions suivantes :

- a) Acceptation de l'offre ;
- b) Rejet de l'offre pour non-conformité aux articles du CPS ou du présent règlement de consultation.
- c) Acceptation avec réserve.

Deuxième phase : Examen des dossiers techniques selon le règlement de l'appel d'offres

Il sera institué une note éliminatoire concernant les critères techniques : ainsi tout concurrent ayant une note technique inférieure à 70 points sera, automatiquement écarté.

Les offres techniques seront affectées chacune d'une note correspondante par l'application de la notation suivante :

**REALISATION DES TRAVAUX DE DE LA SIGNALÉTIQUE HORIZONTALE AU NIVEAU DU
PARKING EN SOUS SOL DU NOUVEAU TERMINAL DE L'AÉROPORT DE RABAT SALE**

Critères d'évaluation	Notation	Note Max
Présentation du candidat		30 Pts
Ancienneté du candidat (ou des membres du groupement): Entre 2 et 5 ans Entre 5 et 10 ans > à 10 ans	3 pts 6 pts 10 pts	10 pts
Expérience du soumissionnaire dans des prestations similaires (en termes de métiers, d'importances et de dimensions) pendant les 05 dernières années.	4 pts/Attestation	20 Pts
Critères de l'équipe dédiée au projet		10 Pts
La qualité de l'organisation et moyens humains affectés à l'exécution des prestations : - Equipe, nombre, responsable et intervenants - Qualification du personnel - Organigramme proposé Insatisfaisante Satisfaisante Très satisfaisante	3 pts 6 pts 10 pts	10 pts
Compréhension, organisation et planning		50 Pts
Fiche technique du produit à mettre en place: Insatisfaisante Satisfaisante Très satisfaisante	5 pts 15 pts 20 pts	20 pts
Pertinence de la méthodologie proposée/ CV de responsable de suivi de la prestation : Insatisfaisante Satisfaisante Très satisfaisante	1 pts 5 pts 10 pts	10 pts
Planning détaillé d'exécution des travaux: Insatisfaisante Satisfaisante Très satisfaisante	5 pts 10 pts 15pts	15 pts
Moyens matériels, outillage, procédures de travail Insatisfaisante Satisfaisante Très satisfaisante	1 pts 3 pts 5 pts	5 pts
Garantie		10
La durée de garantie ≤4 >4		
	5 pts	
	10 pts	
Note maximale		100 Pts

Troisième phase : Ouverture des offres financières et analyse financière comparative des offres

Seules les offres déclarées techniquement conformes et ayant une note supérieure à 70 points, seront évaluées financièrement.

L'évaluation financière sera faite en fonction du coût de l'offre.

Elle se matérialise par l'une des deux conclusions suivantes :

- a) Acceptation de l'offre financière ;
- b) Rejet de l'offre pour non-conformité aux articles du CPS ou du présent règlement de l'appel d'offres.

L'offre la plus avantageuse parmi les offres retenues à l'issue de la notation technique sera celle dont **l'offre financière est la moins disante**.

ARTICLE 21 : DELAI DE VALIDITE DES OFFRES

Les soumissionnaires resteront engagés par leurs offres pendant un délai de **quatre-vingt-dix jours (90j)**, à compter de la date d'ouverture des plis.

ARTICLE 22 : RESULTAT DEFINITIF D'ADMISSION

- Le maître d'ouvrage n'est pas tenu de donner suite à la présente mise en concurrence si elle estime que les offres présentées ne répondent pas à ses exigences.
- Aucun soumissionnaire ne peut prétendre à indemnité dans le cas où son offre n'est pas retenue.

ANNEXE 1 - MODELE D'ACTE D'ENGAGEMENT

**Objet : REALISATION DES TRAVAUX DE DE LA SIGNALÉTIQUE HORIZONTALE AU
NIVEAU DU PARKING EN SOUS SOL DU NOUVEAU TERMINAL DE L'AÉROPORT DE
RABAT SALE**

Pour les personnes morales

Je, soussigné..... (prénom, nom et qualité au sein de l'entreprise)
agissant au nom et pour le compte de (raison sociale et forme
juridique de la société) .

Au capital de:.....adresse du siège social de la société adresse du
domicile élu.....affiliée à la CNSS sous le
n°.....inscrite au registre du commerce.....(localité)
sous le n°n° de patente.....

En vertu des pouvoirs qui me sont conférés :

Après avoir pris connaissance du dossier de consultation concernant les prestations précisées
en objet ci-dessus ;

Après avoir apprécié à mon point de vue et sous ma responsabilité la nature et les difficultés que
comportent ces prestations :

1) Remets, revêtu(s) de ma signature la décomposition du montant global établi conformément
aux modèles figurant au dossier de consultation

2) M'engage à exécuter lesdites prestations conformément au cahier des prescriptions spéciales
;

3) J'ai arrêté le montant de mon offre comme suit :

Montant HT:.....(en dirhams,en lettres et en chiffres);

Montant de la TVA(en dirhams,en lettres et en chiffres) ;

Montant TTC : (en dirhams,en lettres et en chiffres).

Fait à Le.....

La compagnie Générale des Parkings se libérera des sommes dues par lui en faisant donner
crédit au compte..... (à la trésorerie générale, bancaire, ou postal)
ouvert à mon nom (ou au nom de la Société) à (Localité),
sous le n°..... (RIB, 24 chiffres)

Fait à Le
(Signature et cachet du fournisseur)

ANNEXE 2 - MODELE DE DECLARATION SUR L'HONNEUR

**Objet : REALISATION DES TRAVAUX DE DE LA SIGNALÉTIQUE HORIZONTALE AU
NIVEAU DU PARKING EN SOUS SOL DU NOUVEAU TERMINAL DE L'AÉROPORT DE
RABAT SALE**

Je, soussigné.....(prénom, nom et qualité au sein de l'entreprise) agissant au
nom et pour le compte de..... (Raison sociale et forme juridique de la société) au
capital de:.....adresse du siège social de la
société..... adresse du domicile élu.....affiliée à la CNSS
sous le no.....(1)inscrite au registre du
commerce..... (localité)sous le no(1)no de
patente..... Déclare sur l'honneur:

1-m'engager à couvrir, dans les limites fixées dans le cahier des charges, par une police
d'assurance, les risques découlant de mon activité professionnelle ;

2-que je remplis les conditions prévues au règlement de l'appel d'offres de la Compagnie
Générale des parkings

3-m'engager, à aviser la Compagnie Générale des parkings et obtenir son aval en cas de
recours à la sous-traitance.

Je certifie l'exactitude des renseignements contenus dans la présente déclaration sur l'honneur.
Je reconnais avoir pris connaissance des sanctions prévues par les dispositions réglementaires
en cas d'inexactitude de la déclaration sur l'honneur.

Fait à le..... Signature et cachet du concurrent (2)

(1) Ces mentions ne concernent pas les concurrents non installés au Maroc.

(2) En cas de groupement, chacun des membres doit présenter sa propre déclaration sur
l'honneur.

ANNEXE 3 - MODELE ATTESTATION DE VISITE DES LIEUX

ATTESTATION DE VISITE DES LIEUX

Je, soussigné (Prénom, nom et qualité au sein de l'entreprise) agissant conformément aux pouvoirs qui me sont conférés au nom et pour le compte de..... (Raison sociale et forme juridique de la société)

Au capital de :

- Adresse du siège social de la société.....
- Adresse du domicile élu.....
- Affiliée à la CNSS sous le n°.....
- Inscrite au registre du commerce..... (Localité) sous le n°.....
- N° de patente.....

**Objet : REALISATION DES TRAVAUX DE DE LA SIGNALÉTIQUE HORIZONTALE AU NIVEAU DU
PARKING EN SOUS SOL DU NOUVEAU TERMINAL DE L'AÉROPORT DE RABAT SALE**

En vertu des pouvoirs qui me sont conférés, j'atteste par la présente avoir visité les lieux et pris connaissance de la consistance des travaux objet du présent appel d'offres et déclare ne pas formuler de réserves à l'issue de cette visite.

Responsables ayant assistés à la visite

Nom Prénom	Fonction	N° CIN	Signature

	Soumissionnaire	Donneur d'Ordre
Responsable		
Fonction		
Date		
Signature :		

REALISATION DES TRAVAUX DE DE LA SIGNALETIQUE HORIZONTALE AU NIVEAU DU
PARKING EN SOUS SOL DU NOUVEAU TERMINAL DE L'AEROPORT DE RABAT SALE

ANNEXE 4 – BORDEREAU DES PRIX -

REALISATION DES TRAVAUX DE DE LA SIGNALETIQUE HORIZONTALE AU NIVEAU
DU PARKING EN SOUS SOL -1 P1 – PEINTURE EPOXY - DU NOUVEAU TERMINAL DE
L'AEROPORT DE RABAT SALE

ARTICLE	DESIGNATIONS	UNITE	QTE	PU / HT	PT HT
1	Marquage des places de stationnement y compris numéros des places - Prix en m²	M²	6.975		
2	Marquage de passages piétons (bandes parallèles) - Prix en m²	M²	298,20		
3	Marquage de flèches directionnelles (droite, gauche, tout droit) - Prix Unitaire	U	65		
4	Marquage de symbole "PMR" (personne à mobilité réduite) - Prix en m²	M²	198		
5	Marquage de symbole "Véhicule Électrique" (borne de recharge) - Prix en m²	M²	50		
				Total HT	
				TVA 20%	
				Total TTC	